

Commune de Niffer

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE NIFFER**

**Séance du 23 février 2022**

Présents : Mme Véronique MEYER, Maire de Niffer, M.M. Hervé SCHWAB, Eric GRUNENWALD Rémi AST, adjoints au Maire, M. Marc MEYER M. Patrick MICHEL, M. Patrick MEYER, M. Nicolas ROECKLIN, M. Christophe SCHROEDER, M. Samuel HAESSIG, Mme Carla DI CERTO, Mme Annie DANTZER, Mme Stéphanie GONZALEZ, Mme Sophie MICLO, conseillers municipaux.

Absent excusé : M. Jean-Luc BEUZELIN.

Absent non excusé : %.

A donné procuration : %.

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance.

Madame le Maire fait observer une minute de silence en la mémoire de Gérard Laibe, conseiller municipal de 1989 à 2014, décédé le 7 février 2022.

### **Point 1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, Madame le Maire propose Olivier Conrad, secrétaire de mairie.

Le Conseil municipal, vu les articles L. 2541-6 et L. 2541-7 du Code général des collectivités territoriales portant sur la désignation d'un secrétaire de séance, **désigne** M. Olivier Conrad, secrétaire de mairie.

### **Point 2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE.**

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 6 décembre 2021 ayant été envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux, Mme le Maire les invite à se prononcer sur son contenu.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (une abstention), **approuve** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 6 décembre 2021.

### **Point 3. FINANCES COMMUNALES. AVANCE DE TRESORERIE AU BUDGET ANNEXE DE L'EPIKERIE.**

A la demande de Madame le Maire, M. Eric Grunenwald informe le Conseil municipal qu'en application du Code général des collectivités territoriales, les services publics industriels et

commerciaux gérés par les collectivités doivent faire l'objet d'une comptabilité distincte du budget principal. C'est le cas à Niffer du budget annexe de l'épicerie.

Ce service à un compte distinct au trésor public, différent de celui de la commune : la conséquence est l'individualisation des trésoreries de chaque budget, il n'y a donc pas de « caisse commune ».

Un besoin ponctuel de trésorerie se fait sentir en début d'année pour le budget annexe de l'épicerie. Depuis que ce budget existe, les comptes sont équilibrés, et légèrement excédentaires sur l'exercice complet. Mais il y a un besoin ponctuel en début d'année, dans l'attente du vote du budget et de la mise en place d'une subvention d'exploitation. La situation s'explique par le décalage entre les achats des marchandises et l'encaissement des recettes, par le volume des factures à acquitter en début d'année.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser une avance de trésorerie d'un montant de 10 000 €, du budget principal au budget annexe de l'épicerie du village, une avance qui devra être remboursée au plus tard le 31 octobre 2022. Il est précisé que cette opération n'a pas de caractère budgétaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **autorise** le versement du budget principal vers le budget annexe de l'épicerie du village d'une avance de trésorerie remboursable, au plus tard au 31 octobre 2022, d'un montant de 10 000 €.

#### **Point 4. PLAINE SPORTIVE. APPROBATION DES PRINCIPES GENERAUX ET DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX.**

Le projet d'aménagement d'une plaine sportive, qui a fait l'objet d'une étude par l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne, a été présenté aux conseillers municipaux lors d'une réunion de travail.

La question est inscrite à l'ordre du jour afin que le Conseil municipal se prononce sur les principes généraux du projet, qui sera travaillé et approfondi par un maître d'œuvre, et autorise, en cas d'accord, le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux.

Le site retenu pour le projet est celui des équipements sportifs déjà existants (maison des sports, deux terrains de football, deux terrains de tennis, deux terrains de pétanque, base d'aviron), un site aux abords du canal de Huningue, le long du chemin de halage, à proximité immédiate du bief et de deux écluses, écluse principale de Niffer et écluse Le Corbusier.

C'est un espace partiellement arboré et il y a un biotope aménagé le long du canal.

L'objectif du projet est de conserver les équipements existants, de les mettre en valeur et d'en rajouter d'autres. L'objectif est d'aménager plus qu'une simple plaine sportive, c'est d'arriver à un espace accueillant différents usages de manière cohérente et structurée.

Le site n'est pas isolé, il est connecté au village (et ce point va être retravaillé dans le cadre du projet) et il est relié à l'extérieur (villages voisins, forêt de la Hardt) via un réseau existant de chemins piétonniers et de pistes cyclables (Euro véloroute).

Différents publics sont visés, hommes et femmes, jeunes et aînés, sportifs et non sportifs, habitants et personnes extérieures à la commune.

Il est prévu, sur un site d'environ un hectare :

- De maintenir les équipements sportifs existants, les mettre en valeur et les rénover si nécessaire (la gloriette par exemple), maintenir les espaces arborés existants,
- D'aménager un espace de stationnement, délimité par un rideau végétal,
- De desservir les différents équipements du site par un maillage de chemins piétonniers
- De rajouter des équipements sportifs et ludiques (city stade, pump track, jeux etc),
- De maintenir un espace central enherbé,
- De rajouter des éléments de mobilier (bancs, tables etc),
- De prévoir une signalisation d'information et touristiques (plusieurs thématiques sont envisageables : l'eau, l'environnement, l'histoire (une ancienne voie romaine borde le site), la technique (présence de 2 écluses)

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>Dépenses</b>	
Marchés de travaux (parking, chemins, équipements et jeux)	270 000 €
Plantations et espaces verts	130 000 €
Total HT	400 000 €
<b>Recettes</b>	
DETR 2022 (40% du coût des travaux)	160 000 €
Emprunt	200 000 €
Autofinancement	40 000 €
Total HT	400 000 €

L'Etat est susceptible de participer au financement de ces travaux, dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022 qui prévoit d'aider à hauteur de 20-40% les travaux de réalisation ou de réfection des chemins ruraux. M. le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à déposer un dossier au titre de la DETR 2022.

Mme le Maire ajoute que la procédure de sélection d'un maître d'œuvre va être lancée au mois de mars.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**approuve** le projet de plaine sportive,

**approuve** le projet de plan de financement prévisionnel,

**charge** M. le Maire de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2022 pour l'aménagement d'une plaine sportive,

et **demande** que des crédits soient inscrits au Budget Primitif.

#### **Point 5. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DE L'ANCIEN DEPOT DES POMPIERS.**

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il est proposé de mettre à disposition de deux associations ayant fait des demandes de mise à disposition de locaux une partie de l'ancien dépôt des pompiers, qui est vacant depuis la fusion du corps de Niffer avec celui de Petit-Landau.

Les deux associations ayant fait une demande sont :

- L'association Nifferer Schnokas,
- La section Animation Jeunesse Territoriale de la SPLEA.

Les deux associations sont d'accord pour se partager les locaux, à savoir : la salle de réunion du rez-de-chaussée, d'une surface de 50 m<sup>2</sup>, ainsi que l'étage du bâtiment, d'une surface de 57 m<sup>2</sup> et comprenant une salle de réunion et un bureau.

Un projet de convention de mise à disposition, à titre gratuit, a été transmis aux conseillers municipaux et Mme le Maire les invite à se prononcer dessus et à l'autoriser à la signer en cas d'accord.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **autorise** le Maire à signer une convention de mise à disposition de locaux de l'ancien dépôt de pompiers avec la SPLEA et l'association Nifferer Schnokas, sur la base du projet de convention joint en annexe.

#### **Point 6. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE D'UN AGENT DE LA COMMUNE D'OTTMARSHEIM.**

A la demande de Madame le Maire, M. Hervé Schwab présente au Conseil municipal un projet de convention de mise à disposition partielle d'un agent de la Commune d'Ottmarsheim, en l'occurrence l'opérateur territorial des activités physiques et sportives. L'agent intervient pour l'enseignement du sport auprès des élèves, et à ce titre il intervient dans les écoles de Niffer une après-midi par semaine, mais également pour des animations sportives en dehors des périodes scolaires.

La convention de mise à disposition précise les domaines d'intervention de l'agent, ses objectifs et ses missions, ainsi que les modalités de mise à disposition entre les six communes de l'ancienne communauté de communes.

Un projet de convention de mise à disposition a été transmis aux conseillers municipaux et Mme le Maire les invite à se prononcer dessus et à l'autoriser à la signer en cas d'accord.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **autorise** le Maire à signer une convention de mise à disposition partielle d'un agent de la Commune d'Ottmarsheim, sur la base du projet de convention joint en annexe.

#### **Point 7. PERSONNEL COMMUNAL. AUTORISATION DE RECRUTEMENTS DE VACATAIRES ET DE SAISONNIERS.**

Mme le Maire indique aux membres du conseil qu'aux termes de l'article 3, alinéa 2 de la loi n° 84.53 du 26.1.1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, la commune peut recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier pour une durée maximale de six mois pendant une même période de douze mois.

Afin de pallier aux absences du personnel pendant ses congés d'été, il est proposé d'autoriser le Maire à recruter des saisonniers (adjoints technique). La durée de travail de ces saisonniers est fixée à 35 heures et la rémunération se fera sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1 de rémunération de la fonction pi. Les jeunes recrutés seront dans la mesure du possible domiciliés dans la commune et devront avoir 18 ans révolus.

Mme le Maire demande aussi au Conseil municipal de l'autoriser à recruter des vacataires pour assurer des missions récurrentes, mais ponctuelles. La commune a déjà recours à des vacataires pour assurer l'ouverture et la surveillance du point déchets verts. Mais il peut y avoir d'autres besoins, dans d'autres services et activités de la commune.

Il est en conséquence demandé d'autoriser le maire à recruter en tant que de besoin des vacataires. Il est proposé que les vacations soient rémunérées sur la base du taux horaire correspondant au grade d'adjoint technique, échelle de rémunération C1, échelon 1.

Il est rappelé que pour recruter un vacataire, trois conditions doivent être réunies :

- le recrutement doit se faire pour un acte déterminé,
- le recrutement doit être discontinu dans le temps et répondre à un besoin contractuel,
- la rémunération doit se faire à l'acte.

Tant pour les saisonniers que pour les vacataires, les recrutements ne pourront se faire que dans la limite des crédits budgétaires ouverts annuellement à cet effet dans les budgets respectifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **autorise** le Maire à recruter des saisonniers, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi n° 84.53 du 26.1.1984 modifiée, aux conditions énoncées ci-dessus, **dit** que ces recrutements (saisonniers et vacataires) devront se faire dans le respect des crédits inscrits au budget de l'exercice (budget principal et budget annexe de l'épicerie du village) en cours et autorise le Maire à signer en conséquence tous les documents nécessaires à ces recrutements.

## **Point 8. RAPPORTS DES COMMISSIONS.**

### **Travaux.**

M. Rémi Ast présente au Conseil municipal la première version d'un projet de lotissement au sud du village, porté par la société Foncière Hugues Aurèle. Il est prévu d'y réaliser une cinquantaine de lots de construction, dont certains dévolus à des maisons jumelées et des résidences. M.M. Nicolas Roecklin et Christophe Schroeder disent qu'il faut garder des espaces verts dans la commune, ne pas tout bâtir et imperméabiliser les sols, ce qui peut avoir de fâcheuses conséquences en cas d'intempéries. Mme le Maire précise que le lotisseur a promis d'associer la commune à l'élaboration du règlement du lotissement : des observations et des demandes pourront être formulées à ce moment-là. M. Christophe Schroeder demande si le PLU peut-être changé. Il est répondu oui, mais sous l'égide de M2A, puisque nous sommes passés sous le régime du PLUI.

La commission des travaux va se réunir d'ici le 30 mars pour faire le point des travaux à venir.

### **Communication**

Hervé Schwab rend compte des travaux de la commission qui s'est réunie le 14 janvier. Il a été décidé de modifier le nombre de Niffer'Info et le moment de publication. Il y en aura désormais deux, un juin, l'autre en décembre. Dans l'intervalles, des feuilles d'informations périodiques et des flyers pourront être distribués, notamment pour annoncer les manifestations à venir (journée citoyenne, parade automobile, marché aux puces etc. Par ailleurs, la mise en ligne du nouveau site internet de la commune devrait intervenir d'ici l'été. La commission s'est penchée enfin sur d'autres sujets (cartes de vœux, cartes d'anniversaire).

### **Vie sociale, vie culturelle, vie associative.**

Mme Carla Di Certo présente les premières discussions, le 1<sup>er</sup> février dernier, autour du projet de journée citoyenne prévue le 21 mai 2022. Parmi les propositions formulées :

- atelier de fabrication de déodorants,
- redessiner les tracés dans la cour de récréation de l'école (marelle...) avec la participation des enfants.

- informer et solliciter le périscolaire (les AJT aussi) pour une éventuelle participation le jour même,
- ponçage de la porte de l'église
- travaux de peinture,
- fabrication d'hôtel à insectes avec la brigade verte
- plantations (par exemple rue de Habsheim aux endroits désherbés lors de la précédente journée)
- atelier Niffer-propre
- Nettoyage du parc de jeux (jeux +désherbage)

Il est prévu, pour la journée de créer un T-shirt journée citoyenne, de remettre une tonnelle pour l'accueil, un atelier barbecue, un passage avec du café, brioche. Il faudra organiser une communication en amont de l'événement, en direction de la population et des associations. La commission a enfin émis l'idée de prévoir éventuellement l'après-midi ou le lendemain, une tournée des chantiers réalisés afin de valoriser le travail effectué.

Un flyer d'inscription va être distribué fin mars, avec un retour attendu pour fin avril.

### **Point 9. QUESTIONS DIVERSES / INFORMATIONS DES ELUS.**

a) Informations et communications.

Mme le Maire communique les informations suivantes :

Les dates des prochaines réunions :

28 février : commission des finances (18 heures 30)

16 mars : commissions réunies (19 heures 30)

30 mars :        commission communale des impôts directs (18 heures)  
                     conseil municipal (séance budgétaire) (19 heures 30)

Un message va être diffusé auprès des conseillers pour la composition des bureaux de vote pour les élections présidentielles (10 et 24 avril 2022) et législatives (12 et 19 juin 2022).

Mme le Maire dresse un bilan de l'après-midi jeux organisé à la bibliothèque le 18 février 2022 par le service civique de la commune, Camille Schwebel, avec l'aide de la Ludothèque de Hombourg. Pour cette première, 35 personnes ont participé, des adultes et des enfants, encadrés par trois animatrices. Mmes Annie Dantzer et Stéphanie Gonzalez, qui étaient présentes, évoquent également une réussite, une belle ambiance. L'expérience serait à renouveler selon elles.

Mme le Maire ajoute qu'un contrat de saisonnier va être proposé à Camille Schwebel pour terminer l'année scolaire en cours et dresser un bilan après une année d'activités (son service civique se termine le 28 février et il ne peut pas être renouvelé).

Le programme de la journée du 14 mai 2022, organisé par VNF dans le cadre d'une animation-mécénat en prévision des travaux de l'écluse Le Corbusier est évoqué. Il est prévu d'organiser :

- Des visites commentées du site, de 14h à 18h
- Une exposition photos « Le Corbusier » en accès libre dans le bâtiment administratif
- Une animation musicale de 18h30 à 21 h, avec l'amarrage d'un bateau-scène dans le sas de l'écluse pour l'accueil d'un ou plusieurs groupes de musique
- Une séance de cinéma en plein air à partir de 21h, avec mise en place d'une billetterie solidaire. Diffusion du film « La forme de l'eau » de Guillermo del Toro.
- Des food-trucks seront positionnés devant le site tout au long de la journée.

b) Réponses aux questions.

Question de Stéphanie Gonzalez : est-il possible de prévoir des remplacements à l'épicerie pour éviter les fermetures ? Mme le Maire répond que la question préoccupe la municipalité depuis un certain temps, mais que la solution n'a pas encore été trouvée. Une personne était pressentie, mais elle vient de se désister. D'autre part, des agents communaux en place, ont refusé d'assurer ces remplacements. La commune va essayer de mettre à profit le recrutement en cours pour trouver une personne pouvant assurer des remplacements.

Mme Carla Di Certo demande si la commune est informée en cas de grève chez le transporteur Soléa, en cas de non desserte de la commune. Mme le Maire répond que non.

M. Christophe Schroeder signale un problème persistant de stationnement rue des Prés, dans une courbe, ce qui représente potentiellement un danger. Il demande s'il n'est pas possible de sensibiliser par un courrier les personnes concernées.

Mme Sophie Miclo demande s'il est possible de rajouter un passage piétons rue des Sapins, à proximité du rond-point.

M. Rémi Ast, président de la commission des travaux, répond que la commission des travaux, qui doit se réunir en mars, va étudier ces deux points.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personnes ne souhaitant prendre la parole Madame le Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 20 heures 50.